

## 06. Le Séjour en Afrique du Sud

- Les Marins, les Militaires, les Civils.

Nous connaissons les lieux d'amarrage des Navires saisis par les différents rapports à notre disposition :

A Port Élisabeth, pour les Chargeurs Réunis : Le Cap Tourane, le Cap Padaran, le Bankok, lequel avait déjà 'échappé' à un arraisonnement le 30 mars 1941.

L'île de France, noté sur son Agenda par André LHERMITTE, commissaire du Cap Tourane, le 6 novembre 1941.

A East London pour les Messageries Maritimes : État-major et Équipages: Le Compiègne, Le Cdt Dorise, le Si Kiang, D'Entrecasteaux, Ville de Rouen.

A Cape Town, l'équipage de la Désirade qui est déjà à quai lors de l'arrivée du Convoi : le navire a été arraisonné le 18 juin 1941 par le Croiseur " Pretoria-Castle" au large de Sainte Hélène, la saisie décrétée le 3 juillet. Également à quai : Ville de Verdun.

Les navires ramenaient du Fret à destination de la Métropole qui en avait bien besoin : les cargaisons sont saisies et font l'objet de Rapport à Londres.  
12 Novembre 1941

TELEGRAMME du Haut Commissaire du Royaume- Uni, Pretoria, au Secrétaire d'État aux Affaires du Dominion, Londres

Ref 1375 suite à ma note réf 1352 en date du 7 novembre

*Veuillez trouver ci-dessous les comptes-rendus établis par les autorités douanières portuaires après inspection générale du fret :*

### COMPIEGNE

sous le commandement du Cdt André; était également à bord le Colonel Bataylaird.

Équipage : 285 dont Marins sans moyens de subsistance : 65

Passagers civils : 228

Matelots et hommes de troupe : 228

total : 741

Les passagers dont la majorité a embarqué à Saïgon, comprennent 282 marins et militaires, 80 femmes, 57 enfants, 80 civils dont des prisonniers politiques et 10 Grecs de navires marchands.

Un légionnaire américain placé en détention est réputé détenir des informations intéressantes.

On suspecte la présence de citoyens de pays ennemis.

Fret : en tonneaux: café:1499; cuir:357; raphia:285; haricots:190; conserves:263; écorces (quinine?):136; farine:100; essence de clou de girofle:23; peaux de crocodile:11; divers:53; total : 3154. Une inspection complète est prévue.

On suspecte qu'une grande partie du fret a été débarquée et que du fret de contrebande a été embarqué.

### BANGKOK

Passagers : 5 étudiants

en tonneaux: sucre:3150; farine:1510; café:840; rhum:787; raphia:479; haricots secs:390; graphite:385; riz:345; essence de fleur:172; cire:62; cacao:57; clous de girofle:51; vanille: 28 ; peaux:30 ; tapioca:105; divers:203;

### CAP TOURANE

Passagers : 345 officiers d'armée, 31 d'autres grades, 141 civils hommes, 70 femmes et 103 enfants.

Équipage : 12 officiers, 80 matelots.

Fret : 5700 tonneaux à destination de Dakar, Casablanca et Marseille, dont 65% en sucre, le reste en fret général.

3000 caisses de viandes ; 43066 sacs de sucre; 1924 ballots de sisal; 500 ballots de tabac; 333 caisses de rhum; 8301 caisses de thé noir et de thé vert; 868 barriques démontées; 1215 caisses de vanille; 520 demi-muids (demontees?), toile de coton, quinine, corde, sacs et huile de ricin,

Courrier : 51

Personnes suspectes : 12 officiers de l'armée réputés anti-britanniques et 26 légionnaires allemands.

### COMMANDANT DORISE

en tonneaux: café :3062; raphia:82; haricots:75; total:5269; pour l'huile de ricin figurant dans mon télégramme 1352, substituer graines de ricin:109, le restant comme indiqué dans mon télégramme 1352, à un ou deux tonneaux près.

### CAP PADARAN

13566 sacs de riz; 1685 paquets de raphia; 23893 sacs de sucre; 1242 ballots de peaux; 26927 sacs de haricots, et une certaine quantité d'huile de citronnelle, d'huile d'ylang, de la corde et de la viande.

Les 9 et 10 novembre 1941

Les passagers civils, les marins et les militaires mariés et leurs familles sont partis au Cap en train pour être rapatriés à bord de bateaux portugais, 209 d'East London et 275 de Port-Elizabeth.

1580/1/100/43

JUS

[Le Portugal étant un pays neutre, des navires portugais reliaient régulièrement le Cap à Lisbonne et Casablanca.]

- Les lieux d'hébergement: Port-Élisabeth, East London, Berlin, Middelburg, Graaff Reinet, Koffie Fountein

Remarque préliminaire : au vu des rapports de mer des Commandants et Commissaires de bord établis lors des précédents voyages (Archives CCIM) , une partie des équipages était constituée par des Marins autochtones, embarqués au gré des besoins dans les escales : Indiens, Indochinois, Malgaches, qui constituent l'essentiel des matelots, ponts, machines, des navires de commerces .

Les Anglais n'avaient aucune raison de garder ces gens en résidences et les Autorités Sud Africaine ont du les renvoyer dans leurs pays d'origine en fonction des circonstances, information donnée mais sans plus de précision.

Les Européens sont maintenus en détention dans des conditions variables en fonction de leur nationalité, de leur statut, de leur activité, de leurs opinions politiques exprimées ou supposées:

Les ressortissants Allemands et Italiens sont internés en camps spécialement aménagés pour eux en tant que prisonniers de guerre.

Les Français sont triés dans un premier temps entre Équipages de la Marine Marchande ( Officiers et Marins), Militaires passagers en voyage de retour sur la Métropole, ( Armée de terre et de Mer), Officiers, soldats et matelots, fonctionnaires et passagers civils, surtout Femmes et enfants accompagnant les Militaires.

Il semble bien évident que les possibilités de recrutement de "Dissidents" par les représentants Gaullistes, aient été un critère supplémentaire de sélection des populations.

Les hébergements dans les ports de la Côte sud africaine ont été vite saturés ; les locaux disponibles : hôtels, maison de Marins, camps militaires, sont investis ; laissant quelques libertés d'aller et venir, aux familles de voir, et à l'inactivité de prendre le dessus.

Les corps constitués, Marine, Armée, Fonctionnaires, revenant d'Indochine et dépendant de l'État Français, vont se considérer comme retenus illégalement au mieux, au pire comme prisonniers et de ce fait entrer en dissidence, comme le prévoient les statuts militaires. Les autorités devront donc adapter les conditions de détentions au fil du temps.

Le commandant Mercadier est débarqué du Compiègne manu militari par les Autorités Sud Africaines et Anglaises, mais avec les honneurs militaires de la part de ses troupes. Les équipages et les passagers seront débarqués 24 h plus tard, enfin les militaires, embarqués dans des camions. Mme MERCADIER, son épouse, très impliquée dans les prises de positions de son mari, rapporte les conditions d'affectation et d'hébergement de façon circonstanciée, qui font supposer qu'elle est très informée de la situation politique en France et de l'état du conflit entre les Alliés et le Gouvernement de Vichy, avec les commentaires acerbes et politiquement en phase avec les lois de Vichy, destinés à être lus en métropole.

#### Nous sommes le 9 Novembre 1941 à Port Elisabeth ...

#### Suite du Rapport de Mme MERCADIER

« Notre train était un train spécial, qui, à ce titre ne s'arrêta dans aucune gare. Nous voyageâmes deux nuits, un jour, une soirée et une partie d'une matinée. Presque tout de suite, le chef de train vint inviter mon mari à boire un verre au wagon restaurant, afin de lui exprimer sa sympathie pour avoir tenu tête aux Anglais....

#### Arrivée à Capetown.

Nous pensions être attendu et y trouver le consul de France. Personne. Après une assez longue attente, un individu arriva, qui déclara être de l'Agence Cook laquelle chargée par le Gouvernement de s'occuper de nous, allait nous loger. Il fit saisir tous les appareils photos ainsi que les jumelles. Dans un assez grand désordre, il indiqua les différents hôtels. Le Colonel et Mme Bataillard se trouvant désignés seuls pour "le Continental" se prirent à pleurer et nous supplièrent successivement de ne pas les abandonner. Cette attitude frappa tout le monde ; On nous fit alors évacuer le quai.

C'était le mardi 11 Novembre, à 10 h du matin.

Au bout du quai, nous trouvâmes quelques marins qui nous attendaient, ayant pu connaître l'heure d'arrivée du train. Ils venaient voir s'il n'y avait pas des marins parmi nous. Nous causâmes. Ils avaient été pris sur la "Désirade" et le d'Entrecasteaux" les 3 et 17 Juillet 1941 et depuis se trouvaient au camp de Windbay à 20km de Capetown.

#### Installation à l'Hôtel.

A l'hôtel ce fut une belle pagaille. On se casa tant bien que mal dans de petites chambres. Mon mari et moi étions séparés. Les chambres étaient minables, les lits mauvais, pas d'eau courante, les tables de toilettes antiques, mais nous nous rendîmes compte rapidement que tous les hôtels moyens étaient ainsi et qu'il fallait arriver au super palace ( Mount Nelson Hôtel) pour avoir un cabinet de toilette ; et au très chic hôtel pour avoir l'eau courante.

Le Régent Hôtel Palace où j'ai passé six mois devint vite le centre des Français. D'abord de 70 Français, nous étions restés 33 à partir de Janvier, et ils y sont encore 31. Nous disposions d'un grand salon, où nous étions toujours entre nous. Aussi toutes les réunions, paiement des soldes, etc... se faisaient-ils toujours là.

Le propriétaire, une Sud Africain, était gentil avec nous. A la Noël, il offrit un bel arbre aux enfants avec de beaux et nombreux cadeaux. La dame qui gérait, Mme Highmann, une anglaise, ancienne danseuse de music-hall, fut toujours charmante, nous donnant à notre gré sa machine à coudre, accédant immédiatement à nos demandes, nous permettant l'usage de la T.S.F. pour écouter la voix de la France. Mais le manager du restaurant, un juif d'origine allemande, nous fut toujours hostile. Le personnel, composé d'Hindous, pour la table, et de noirs pour les chambres, étaient facilement insolent, et toujours sales.

L'hôtel se composait, au rez-de-chaussée, de quatre bars et d'une salle à manger. Celle-ci se transformait à son tour en bar dès 19h30, chaque soir. Nous dinions à 18h30 pour permettre ce changement. Les bars étaient constamment pleins. Cet état de chose n'était pas particulier à notre hôtel. Tous ceux du centre n'étaient que des bars. Seuls le Super Palace et quelques hôtels avec jardin, appelés "résidentiels" n'étaient pas munis de nombreux bars.

#### Vie à Capetown.

Notre vie à l'hôtel se déroulait ainsi : pour les femmes, tricot, couture, raccommodage, pour les leurs et les célibataires. Du fait du manque d'argent, après avoir vendu pas mal de choses, nous nous étions mises, à la fin, à monnayer nos travaux, nos tricots et broderies étaient très appréciés et nous ne manquions pas d'ouvrages.

Les hommes se promenaient, lisaient, jouaient au bridge. Certains - dont mon mari - passaient leurs journées à la belle bibliothèque de la ville. Le désœuvrement est très pénible et rongeur.

#### Immigrants prohibés.

Nous étions ( et ils sont toujours) aux mains du Service de l'Immigration – du moins officiellement – car en fait nous dépendions du représentant personnel du ministre des transports de Grande-Bretagne, un certain Gandar, Directeur de la Cie de navigation " Union Caste". C'est très probablement un Maltais ou un Levantin, certainement pas un Anglais de pure race, peut-être un Juif. Un homme très poli et très dur. C'est lui qui m'a donné l'autorisation de partir, et non l'immigration. Les journaux disaient : "Au point de vue technique, les passagers et les équipages des bateaux de Vichy sont des immigrants prohibés.

"Leur nombre aurait-il été plus petit, ils auraient été placés dans des camps de détention établis par le Service de l'Immigration, mais les Autorités ont trouvés nécessaires de les disperser dans d'autres régions... Même si tous ces gens avaient pu être logés dans un seul endroit, il n'aurait pas été possible de les garder sous une garde armée. Au mieux pourraient-ils être gardés par des gardes civils."

En cas e maladie, nous devons faire appel au médecin de la police, Docteur Lorew, ( un brave homme) par l'intermédiaire du Service de l'immigration. Le Docteur Lorew appelait lui-même un médecin parlant français, le Docteur Matus. »

#### Suite du Rapport du Commandant VERLAQUE

##### ... Séjour à East London

Les effectifs subsistants et les intendants sont logés au Nordic Hôtel à 2 ou 4 par chambre ; les passagers de 1<sup>ère</sup> classe, maître d'hôtel et écrivains au Newland, à 2, 4 ou 6 par chambre ; ceux de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classe dans des hôtels similaires.

Les états-majors "Compiègne-Dorise", contrairement à ceux des "d'Entrecasteaux", "Ville de Rouen" qui sont dans ces hôtels, sont hébergés dans les plus grands hôtels de la ville King's Court et Carlton. Seul le passager de 1<sup>ère</sup> classe M. Vincent, porté sur les listes comme captain's brother est logé au Carlton avec le Commandant André. Ceci est d'autant plus regrettable que parmi les passagers logés à 4 par chambre dans ces hôtels se trouvent des personnes âgées de 55 à 60 ans et importants entre autres : Messieurs Charal, Directeur des T.P. en Cochinchine, Monsieur Borde, son collègue d'Annam, Monsieur Martin, Directeur de la Banque Indochine d'Haiphong, etc...

Les Officiers de l'armée étaient logés au King's Court jusqu'à leur départ pour Berlin un mois plus tard ; après une altercation entre le Chef d'Escadron Lacoste et le Capitaine Gaulliste Delmas du Comité d'East London, qui se trouvait être un de ses anciens camarade de l'autre guerre.

Berlin est un petit village à 45 milles d'East London ; Les marins de l'État et les soldats étaient logés dans les baraquements de l'aviation et les équipages dans les locaux désaffectés de l'ancienne gare de la ville. De grandes salles servaient de dortoir, les matelas à terre, et sur les bagages d'autres de réfectoires. Les cuisines, X.C., lavabos seront installés dans la cour dans des baraquements avec toitures en tôle ondulée.

Dès notre installation terminée, nous avons rendu visite à l'hôtel descendu au Consul, Monsieur LE FORESTIER,. La délégation comprenait les Commandants Bertho, Achard, Verlaque, et MM Borde et Cea ?al. Le Consul a écouté mes doléances, a promis d'y porter remède, et avant la fin de l'entretien s'est mis à vomir, ayant, dit-il, trop bu de whisky. Nous l'avons quitté sur ces paroles et aucune solution n'est jamais intervenue de son fait pour notre nourriture et logement. Les réclamations devenant plus nombreuses, je suis allé voir avec M. Beraud, le Commandant Andre chargé de la liaison avec les Autorités Britanniques. Je lui ai exposé les plaintes de chacun. Il m'a répondu simplement : « Je vais vous faire changer d'hôtel dès demain, vous

prendre la place des élèves ». Je lui fis remarquer qu'il ne s'agissait pas de moi seul, mais de tous les passagers de 1<sup>ère</sup> classe et des Officiers des MM parmi lesquels se trouvaient des Commandants et des Chefs Mécaniciens âgés. Il m'a demandé quelques jours de réflexion et nous n'avons plus jamais eu de réponse.

J'étais logé avec le Commandant Bertho dans une minuscule chambre ; le Commissaire Beraud avec le télégraphiste Raut ; MM Ripert, Alessandrini, ensemble ; MM Clement, Andre, Chef Mécanicien, avec M. Sisco et Morganti, Intendant, MM le commissaire Riatte, Docteur Michel, Lieutenant Grave, ensemble.

MM Charal, Goutte, Guet, Bujoli, Symphorien, et Cachera dans une même chambre, etc... MM Pascalis et Deville nous ayant conseillé aimablement si nous étions internés de nous adresser à eux pour des secours d'argent. Je leur ai télégraphié une demande de livres pour un groupe d'entre nous. Le télégramme pour Madagascar nous a été refusé. Les passagers, officiers et équipages subsistants ne percevaient aucune indemnité des Autorités Anglaises. Les États Majors des navires recevaient 1sh.5 par jour et les équipages 6p. payables par décade.

Je ne peux vous rendre compte de tous les incidents qui se sont produits pendant tout le séjour ; de toutes les doléances que nous recevions le Commandant Bertho et moi de la part des passagers, officiers et équipages. Je ne croyais pas qu'il fut aussi difficile de maintenir en bonne harmonie des officiers et hommes captifs, loin de leur pays. Toutefois, je peux affirmer qu'à part le Commandant Andre , M. Vincent, le Chef Mécanicien Alessandrini, et le s/capitaine Michaud, tous les autres officiers et passagers, les états Majors Chargeurs et Havraises formèrent des groupes amicaux où les disputes n'étaient ni graves ni durables.

Après la saison d'été, le 12 Avril, nous avons réussi à avoir, au Nordic, une chambre chacun , pour presque tous les officiers y logeant. MM Ripert et Alessandrini ont réussi à changer d'hôtel et à passer au Carlton, les passagers du Newland allant au King's Court.

Les communications du consulat ou de notre Compagnie nous étaient transmises de la part du Commandant Andre par un écrivain ou les intendants. Toutefois, fin Avril, le Commandant Andre est venu de la part de l'Union Castle faire savoir que 6 officiers du Nordic pouvaient aller au King's Court, où l'on nous offrait des chambres à deux, lorsque nous étions seuls à notre hôtel. Malgré la médiocrité de la nourriture, la difficulté de l'unique salle de bain, aucun officier n'a changé d'hôtel, s'y étant accommodé par un séjour de 7 mois.

... Installation matérielle : Je vous en ai rendu compte dans le § précédent. D'une manière générale, les équipages étaient mal logés ; les officiers des navires capturés qui n'avaient pas saboté leur navire, très bien logés . Ainsi le Commandant Andre et son parent avaient une très grande chambre avec salle de bains et W.C. personnel ; il en était de même pour le Contrôleur S.M.P. Chichet, pendant que les Commandants Letonturier du d'Entrecasteaux, Bugaud de la Ville de Rouen, étaient dans des hôtels minuscules sans aucune commodité. Le Carlton était un hôtel de premier ordre à 13 sh. Par jour et le Nordic était de 4<sup>ème</sup> ordre à 7sh. 6 par jour ; l'un avait la nourriture de grand hôtel, l'autre de gargote. C'est ainsi que dans notre hôtel, les retardataires aux heures de repas ne trouvaient plus les plats indiqués sur le Menu et presque rien à manger. Toutefois, l'Intendant Sisco palliait à l'indigence du menu en confectionnant des plats dont nous nous cotisions pour acheter des produits et le Télégraphiste Raud nous apportait journellement des moules et poissons, résultats de sa pêche matinale.

Santé générale, Moral du personnel. La santé générale était bonne, le climat sec d'East London à température régulière, bien ventilé, est excellent. Le moral du personnel, très mauvais était du à la propagande Gaulliste, aux articles de journaux du pays, à l'absence de visite du Ministre de France, des consuls, et des Commandants chargés, à l'absence de nouvelles des familles, au manque d'argent du pays.

Parmi le personnel fidèle, je dois signaler l'amabilité et les services rendus par MM Gouverneur, directeur de la maison Masurel, et Houzet, Agent de cette maison qui n'ont cessé d'essayer de consoler, distraire payer des médicaments ( lunettes, dentistes) aux Français les plus tristes et nécessiteux.

Les nouvelles par radio étaient répandues par les officiers, aussitôt qu'entendues, mais elles étaient rares, trop brèves : aucune paroles de réconfort, aucun renseignement sur la vie des familles en dehors de celles-ci.

Correspondance. Quelques rares lettres ont été reçues par la voie du Portugal, environ 3 à 4 par personne en dix mois. D'après notre enquête depuis mon arrivée, portant sur une vingtaine de personnes ; les lettres reçues en France l'ont été dans la même proportion.

Les télégrammes peuvent être envoyés régulièrement et reçus de même, à condition de ne contenir aucune mention relative aux hostilités. Le télégramme le plus commode est le N.L.T. de 25 mots, adresse et signature comprise, pour 11 sh.6 ay début, puis à 13 sh . 6 depuis le 1<sup>er</sup> Juillet. Les télégrammes pour Madagascar n'étaient pas acceptés. Ceux pour l'Indochine, très difficilement et très chers. Il est recommandé, si l'on désire une réponse, d'envoyer le télégramme N.L.T. en réponse payée, le réceptionnaire a un délai de trois mois pour en faire usage.

Correspondance lettre. La seule voie est celle du Portugal ( voie avion) Les lettres, lorsqu'elles arrivent mettent deux mois environ.

Il est nécessaire que cette question soit traitée et résolue par notre Gouvernement, en relation avec la correspondance et colis venant d'Afrique du Sud et passant par la France pour les prisonniers en Italie. Il est infiniment regrettable que, par la Croix rouge, les familles qui ont leurs membres prisonniers reçoivent et envoient régulièrement une lettre spéciale et des colis mensuels et cela pour plus de 50.000 individus, pendant que le millier de Français retenus en Afrique du Sud et leur famille, ne reçoive rien. En relation avec la Croix Rouge, un comité pourrait mettre au point cette question de correspondance.

Ressources dont dispose le personnel. Des Autorités anglaises les états majors des navires touchent 1sh. 6 par jour, les équipages 6p. payables par décade. Les passagers, officiers et personnels subsistants ne touchent aucune indemnité.

Les Fonctionnaires, militaires, marins, percevaient de leurs ministères respectifs, lorsque le Consul recevait de l'argent et pouvait en distribuer, une allocation gratuite allant jusqu'à 20 livres par mois et par personne ? Je possède, ainsi que le Commissaire Goutte, le détail du barème établi par le Ministre de France. La Marine Marchande ne donne, elle, qu'à titre d'avance créant ainsi dans le même centre d'internement, des inégalités choquantes pour les mêmes besoins. L e groupe le plus déshérité est celui des officiers et personnels subsistants qui, venant de faire un long séjour hors de la métropole, ne touchent pas les 2 L 5 mensuelles des Anglais comme leurs camarades, mais des livres en avance sur une solde d'officier passager déjà bien diminuée. Cela pour s'être conformé aux avis de a Compagnie ou de la Marine Marchande, dans des corvées lointaines, n'étant pas comparables avec celles du temps de paix et d'une durée plus grande. Il y à une mise au point à faire par la Marine Marchande qui ne vous échappera pas. La nourriture des équipages était confectionnée par les cuisiniers des bords qui recevaient une indemnité spéciale en livres. Des garçons chargés de la propreté des locaux étaient rémunérés. Des hommes travaillaient quelques jours par mois à la couture et manipulation des balles de laine. On trouvait parmi ce personnel des livres à acheter au prix de 300 à 350 Francs. D'autres captifs se procuraient des ressources dans la vente des conserves périssables, chinoiseries et soieries d'Extrême-Orient.

Relations avec les Autorités Sud Africaines. Elles étaient rares, courtoises, correctes sans cordialité ; les Médecins de l'Union Castle qui passaient la visite journalière à de nombreux malades avaient fort à faire et ne comprenaient pas toujours la mentalité du marin français qui abusait de son côté. Les employés de l'UC chargés du personnel, recevaient sans cesse des doléances, réclamations sur la nourriture, logement, demandes de rapatriement, pour toutes sortes de raisons. Ils ne se sont que très rarement départis de leur flegme et correction britannique. Le 2<sup>ème</sup> Maître d'Hôtel Roncarrì servait de truchement et d'interprète pour les hommes. Il a été loué par les uns, beaucoup critiqué par les autres, mais dans l'ensemble rendu de réels et bons services. ( il recevait d'ailleurs une indemnité pour ce travail).

Le service de l'émigration dirigé par Monsieur Fischer était plutôt serviable aux Français. M. Fischer a été changé de cette direction avant notre départ et nommé à Durban.

Nouvelles particulières à transmettre à des personnes nommément désignées.

Depuis mon arrivée, j'ai visité ou transmis des colis, paquets, lettres et nouvelles aux familles Bertho, Ripert, Clément, Bujoli, ; aux familles du personnel Rio, Astezen, Foucard, Masse, Pinelli, Gourone, Chastre, Meffre. J'ai envoyé des cartes en zone occupée aux familles du Commandant Letonturier des Chargeurs, Bugaud de la Havraise, au télégraphiste Baud de la Cie. Il me reste à visiter la famille du Commandant Achard à Sanary.

#### Le 21 novembre 1941

94 hommes d'équipage furent transférés de Port Elizabeth à East London à cause des possibilités de logement limitées à PE.

A EL, ils furent logés dans des bureaux de chemins de fer désaffectés.

70 membres d'équipage (en majorité des officiers) restèrent à PE, dans des hôtels et à l'Institut des Marins

A EL environ 90 officiers et des civils furent logés dans des hôtels, et 309 hommes d'équipage dans des bureaux de chemin de fer.

JUS 1580 1/100/43

#### Le 25 novembre 1941

Le juge d'EL plaça 6 officiers de l'armée du Compiègne dans un hôtel du village de Berlin.[Berlin est situé à 35 km d'East London]

HEN 2627 474/1/15/vol 1

Novembre-Décembre 1941

Des officiers de la France de Vichy séjournèrent au mess des Officiers du camp de Sydenham, à Port Elizabeth.

HEN 2627 474/1/15 vol 1

Le 31 Décembre 1941

Rapport secret O.S.E. Source : Bonne, Rapatriés

Objet : Renseignements divers sur l'Afrique du Sud

East London : travaux d'agrandissement du port.

Le 6 novembre, 5 bâtiments de commerce étaient présents à East London, dont les français "D'ENTRECASTEAUX" et "VILLE DE ROUEN".

Port Elisabeth : L'ILE DE France était présent et en train d'être repeint en gris ; ce paquebot est utilisé comme transport de troupes entre l'Australie, les Indes et l'Afrique du Sud.

Le 5 Décembre, LE PASTEUR est présent à FREETOWN.

Le 11 01 1942

Le navire Portugais ANGOLA débarque des rapatriés à Casablanca, dont Mr ROBIN, ex Second Capitaine du Pierre Loti, et ex passager du Compiègne, qui signale, par l'intermédiaire de la Cie des Chargeurs Réunis, la situation financière de l'équipage du Navire La Désirade, Commandant MOYSAN, retenu en captivité : le Commandant MOYSAN a fait à plusieurs reprises des démarches près du Ministre de France à Pretoria, pour obtenir le paiement de tout, ou partie, du tiers des salaires, pour lui, ses officiers et ses hommes demeurés fidèles. Sans résultat.

Les officiers touchent 1.6 shilling et les hommes d'équipage 6 pences, avances faites sur les caisses du Désirade, alors que les militaires et fonctionnaires sont mieux traités, indemnisés par la vente des marchandises saisies sur les navires de commerce.

Le Commandant MOYSAN signale par ailleurs que les "dissidents" ne doivent pas être considérés comme convaincus, mais poussés par la misère ou la pression.

( Rapport envoyé par le Secrétaire Général des Chargeurs, au Directeur des Transports Maritimes, Secrétariat d'État VICHY.)

Le 6 Février 1942

Marseille Secrétariat d'État à la Marine

Inscription Maritime

L'Administrateur en chef de 1<sup>e</sup> Classe MANTEL, chef du Quartier de Marseille,

à Monsieur l'Administrateur Général de l'Inscription Maritime à Marseille

Objet : Cessation de délégation de salaires après désertion.

Par lettres et état ci-joint, la Cie des Messageries Maritimes signale les désertions du Personnel du COMPIEGNE passés à la dissidence lors de la saisie du Navire par les Britanniques.

J'ai l'honneur de demander à l'Autorité supérieure s'il convient de tenir les désertions en cause pour certaines, et dans le cas de l'affirmative à compter de quelle date il y a lieu de cesser le paiement des délégations de salaires aux familles, en exécution de la circulaire du 4 novembre 1940 et de la loi du 23 Aout 1941 .

Réponse favorable de l'Administrateur Général de Bourayne

Le 15 Février 1942

Vichy

L'Amiral de la Flotte, Ministre, Secrétaire d'État à la Marine, Commandant en chef des Forces Maritimes Françaises,

à Monsieur le Ministre, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Direction Politique : Afrique Levant

Objet : Allocation pécuniaire aux Officiers et Marins de la Marine de commerce retenus en Afrique du Sud.

1. Vous avez bien voulu me communiquer le 26 Janvier dernier la substance d'un télégramme de notre Ministre à Pretoria, relatif au sort de nos compatriotes retenus dans les territoires de l'Union Sud Africaine, à la suite du déroutement , puis de la réquisition des bâtiments de commerce qui les transportaient.

Dans ce message, Monsieur de SImonin indique notamment avoir convenu que les Français ainsi débarqués étaient parfaitement traités et il fournit sur leur sort des détails effectivement favorables.

2. Il me paraît néanmoins que notre Ministre à Pretoria a pu ne pas être complètement renseigné sur la situation de certaines catégories de nos compatriotes retenus ; les Officiers et équipages de certains de nos navires de commerce semblent en effet dans une situation précaire, si l'on en juge par le rapport qui m'est récemment parvenu, dont vous voudrez bien trouver la copie ; vous voudrez bien convenir avec moi que certains détails en sont pénibles.

Le fait est que, logés, nourris, et libres de leurs mouvements au même titre que les militaires et fonctionnaires passagers de nos bâtiments réquisitionnés en Afrique du Sud, les Officiers et marins de ces navires ne touchent que l'allocation infime prévue pour le personnel interné, tandis que les premiers reçoivent une indemnité journalière suffisante pour subvenir à leurs besoins pécuniaires courants.

3. Je ne doute pas que cet état de choses ne soit du au désir des Autorités Britanniques de recruter pour la dissidence ou la Marine Marchande Impériale le plus grand nombre possible de nos marins : les effets de cette pression se sont malheureusement fait sentir, notamment pour une partie de l'équipage de la "Désirade".

4. J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir donner à notre Ministre à Pretoria des instructions précises pour que l'indemnité allouée aux Officiers et équipages de nos navires marchands retenus en Afrique du Sud soit relevée de manière substantielle , dans une proportion qui peut atteindre le tiers de leur solde, ou que dans tous les cas ils soient placés à ce point de vue, sur le même pied que les militaires et fonctionnaires retenus.

Po Le Contre Amiral MARZIN

Sous Chef d'État Major des Forces Maritimes Françaises

Le 3 Mars 1942

Rapport de la police d'East London : des membres d'équipage français de basse catégorie s'adonnent à la boisson, il en résulte des bagarres entre eux, et quelquefois avec le public.

JUS 1580 1/100/43

Le 7 mars 1942

A East London, les officiers français de Vichy sont logés dans les locaux de l'École de l'Air41 (67 officiers du Compiègne).

[de nombreuses écoles de l'air furent créées en Afrique du Sud pour former des milliers de pilotes en provenance d'Angleterre. Le climat d'Afrique du Sud est propice à l'aviation]

JUS 1580 1/100/43

Le 19 mars 1942

Le Département de la Défense a envoyé un télégramme aux autres Départements [=ministères]: « des Français de Vichy résident toujours à PE et EL...et ils représentent un danger pour la sécurité des ports aux deux endroits. Il est impératif qu'ils puissent être transférés dès que possible dans un camp à l'intérieur des terres »

JUS 1580 1/100/43

Le 22 Juin 1942

Capitaine de Frégate Simon Chef du SSD CASABLANCA

Note de renseignements :

.....

2° Localités où séjournent les Français à rapatrier.

- a) Le Capitaine de Vaisseau LE CALVEZ, le Capitaine de Corvette MAROT, sont dans un camp à 30 km de Cape Town. Le Capitaine de Frégate MERCADIER les a rejoints après le départ de Mme Mercadier rapatriée par le MOUZINHO.
- b) Équipages des navires : CAP PADARAN : 12 Officiers ; CAP TOURANE : 9 Officiers plus 12 hommes à Port Élisabeth.  
COMPIEGNE, BANGKOK, D'ENTRECASTEAUX, CDT DORISE : 160 hommes et 35 Officiers  
Les Équipages de couleur et travailleurs annamites passagers, au total 1800 à 200 hommes ont été réunis dans un camp à DURBAN jusqu'au mois d'Avril, date à laquelle ils ont été conduits à PETERS MARISBURG .
- c) Militaires :  
Camp de Berlin : Militaires Officiers : 10  
Camp d'aviation d'East London : 25 Militaires  
Port Élisabeth : Camp militaire de SEGDENNAM : 75 Officiers et hommes.
- d) Des civils et quelques Militaires sont à CAPETOWN ; au total 650 personnes sont à rapatrier

.....

3° Conditions matérielles des Équipages :

Navigateurs : les Officiers sont logés dans les Hôtels, confortablement

Les Hommes sont répartis dans les institutions pour Marins où ils sont également correctement traités.

Militaires : Les Militaires français sont logés dans les camps avec les militaires anglais. Les Officiers célibataires sont "invités" des Officiers anglais sous la tente. Les Officiers mariés et accompagnés de leur femme sont logés à l'hôtel.

4° Conditions pécuniaires : la situation financière du personnel est extrêmement variable selon les catégories

- a) Personnel militaire et fonctionnaire : Ce personnel est le plus favorisé ; il perçoit une allocation de 8 à 12 shillings, versé par le Gouvernement ; Le paiement en est assez irrégulier.  
Cette indemnité suffit à couvrir les dépenses courantes et celles nécessitées par le renouvellement des vêtements ;
- b) Personnel de la Marine Marchande : Les équipages des bâtiments capturés perçoivent une indemnité allouée par le Gouvernement Sud-Africain.  
1sh 6 pour les Officiers  
6 pences pour les hommes.

Les Équipages en cours de rapatriement ne perçoivent aucune indemnité.

Fin Juin 1942,

III° Région Maritime ETAT MAJOR

2<sup>ème</sup> Bureau Secret TOULON Note du 24 Sept 1942

Objet : Marins français internés en Afrique du Sud

ils sont répartis en 3 groupes :

- a) Les Officiers logeaient dans un hôtel de Berlin, localité située à 26 miles d'East London. Ils étaient assez libres et pouvaient venir de temps à autre à East London voir les équipages qui s'y trouvaient. Deux de ces Officiers sont passés à la dissidence dont un était de la réserve.
- b) Quinze agents civils habitaient dans un hôtel d'East London. Deux d'entre eux, le maître principal infirmier LALIER et le sd Maitre infirmier PERON, ont été rapatriés sanitaires le 3 aout 1942. Au moment de leur départ, il n'était pas question de transférer leurs camarades ailleurs. La situation de ceux-ci était relativement très bonne en comparaison de celle des français résidant dans le camp d'East London.
- c) Le camp d'East London comprenait en Juin 42 un détachement de marins sous les ordres du Maître Principal Torpilleur HELIEZ. Leur situation était mauvaise tant du point de vue nourriture que logement. Le camp se trouvait près d'un petit terrain d'aviation utilisé pour l'entraînement des pilotes sud africains. Les Français avaient la possibilité de sortir comme ils le voulaient et en profitait pour améliorer l'ordinaire en pêchant.
- d) Mais ce camp a été dissous à la fin du mois de juin 42 et ses effectifs ont été transférés au camp de Port Élisabeth.

Le 10 Juillet 1942,

Relation de l'Arrestation des Militaires Français d'Afrique du Sud

D'après les témoignages de Madame KERMABON, femme du Lt. Colonel d'Infanterie Coloniale, de Madame PIDEIL, épouse du chef d'Escadron d'Infanterie Coloniale, et témoignage écrit de M. CORNE, chef de bureau honoraire des Services Civile d'Indochine.

L'Arrestation

Le vendredi 10 juillet 1942, à 14h30, l'Hotel Régent Palace, à Capetown, fut subitement entouré d'un cordon d'hommes en armes. Des policiers sud-africains en civil, accompagnés de soldats également sud-africains, pénétrant dans l'immeuble, s'enquirent des officiers français portés sur une liste. Conduits au salon et dans les chambres, ils annoncèrent aux français stupéfaits qu'ils étaient arrêtés, et avaient une demi-heure pour préparer leurs bagages ? Les policiers quittèrent ensuite les chambres, laissant dans chacune d'elle un homme baïonnette au canon qui ne quittait pas l'officier des yeux.

Le Commandant MERCADIER figurait sr la liste. Comme à son habitude il était à la bibliothèque de la ville, on envoya un garçon de l'hôtel le repérer. Puis les policiers allèrent l'arrêter sur place.

Le Consul de Suisse, Mr. BOTHMERT, chargé de nos intérêts, arriva peu après. Il avait été secrètement prévenu par un policier sud-africain de lointaine origine française. Il ne put obtenir aucun motif de ces arrestations inopinées et brutales.

Tous les Officiers s'étaient mis en uniforme avec décorations. Durant ce temps, deux camions arrivèrent. Un cordon de troupes en armes les entoure. Les valises- les autres bagages devaient suivre - furent chargées dans l'un. Dans l'autres les Officiers s'entassèrent, sous les yeux d'une foule compacte et étonnée ( l'hôtel "Régent Palace" est en plein centre ville, sur une grande place).

Au cri de "Vive la France " et " Vive Pétain" ils disparurent vers une destination inconnue.

Le lendemain, le Consul Suisse, dont le dévouement et l'activité furent extrêmes, vint aviser les épouses effondrées et les enfants encore sanglotant que les leurs avaient été conduits au camp de POLSMOON, à 30 km du Cap ( sur la route de Falxe Bay) où ils avaient retrouvé les Commandants LE CALVEZ et MAROT , arrêtés aussi.

Tous les Français avaient dormi dans un dortoir, des Officier Afrikaans au milieu d'eux. Mais ceux-ci ne fermèrent point l'œil, ils caressaient ou tâtaient de temps à autre leurs révolvers placés sous leurs oreillers. Le lendemain, cependant, ils commencèrent à comprendre que les Français, restés plein d'entrain, n'étaient pas de mauvaises têtes ou les irréductibles vraisemblablement annoncés. Petit à petit le chef sud-africain s'adoucit, jusqu'à même se montrer quelque peu piteux, au point de tolérer une visite de épouses ; organisée par le Consul de Suisse, visite extrêmement secrète, à l'insu complète des Anglais. Plusieurs dames purent ainsi revoir leurs maris, qui leurs donnèrent les détails ci-dessus.

Deux jours après, tous les français arrêtés partirent pour une destination inconnue vers le Nord, qui devait être KOFFIE FONTEIN ( État d'Orange)

Le départ

Grace toujours au dévouement du Consul Suisse, Mr. BOTHMERT, les familles purent aller à la gare. Les français étaient entassés dans un wagon de seconde, mis sur une voie de garage. Un cordon de troupes l'entourait. Durant cinq minutes, les uns et les autres purent se parler à travers les soldats. Puis le wagon fut raccroché au train, qui partit sur le champ.

#### Vie au camp

Le camp de KOFFIE FONTEIN, portant le nom de cette petite ville, en réalité assez éloignée, est construit sur un plateau désertique de 1200 mètres d'altitude, constamment battu par un vent violent qui soulève une poussière rouge. Il est torride en été, glacial en hiver ( le plateau de Koffie Fontein confine au désert de Kabahari).

Voici les conditions de vie au camp, telles que les prisonniers ont pu les faire connaître, soit clairement, soit par sous-entendu, recoupement....

*Suivent des considérations sur le climat, le logement, le couchage, la nourriture, les soldes....*

#### Motifs de l'arrestation

Les raisons sont confuses et n'ont jamais en fait été données. Toutefois et à postériori, circulaient trois versions :

1. arrestation en France de 170 anglais.
2. complot contre la sûreté de l'État sud Africain.
3. construction et utilisation d'un poste clandestin de T.S.F. qui aurait donné aux Japonais des indications et renseignements pour couler des navires anglais dans le canal de Mozambique.

#### Considérations sur les Français arrêtés

Les anglais connaissent particulièrement la situation familiale et militaire de tous les Français. Plusieurs fois, ils les avaient obligés à remplir des questionnaires détaillés.

Ils en ont arrêtés une centaine environ, dont une quinzaine de la marine marchande, ( Cdt MOYSAN de la Désirade et son État Major) et deux civils. On peut dire qu'en bloc, les Anglais ont choisi les Officiers les plus intelligents et les plus énergiques. En huit mois de surveillance, ils ont pu les reconnaître.

Ils leur ont ajouté quelques individus pour divers motifs, faciles à démêler quand on a vécu avec eux : pour l'un, civil, pression pour choisir entre De Gaulle et Vichy ; pour un autre, vengeance pour amitiés Afrikaans.... Mais sauf une demi douzaine de cas particuliers, tous les autres choix se sont portés sur les hommes les plus solidement trempés. Cela explique l'anomalie suivante : des officiers en retraite, ( tel les Lt Colonels CABROL – infanterie coloniale- et CHASSIER – aviation-) ont été arrêtés tandis que d'autres Lt Colonels en activité restent en liberté.

A la fin Aout, on devait conduire tous les Français non internés dans les hôtels des petites villes situées sur la voie ferrée entre la station de AAR et East London.

Tous les marins du camp d'OTTARY, précédemment à WYUNDBERG, ont été conduits à KOFFIE FONTEIN.

Le gros des bagages trois semaines après n'était pas parvenus aux prisonniers.

Les lettres traduisent un excellent moral, toutefois ils se plaignent tous de la nourriture et du froid et ont demandé l'achat et l'envoi du plus de lainage possible, aux personnes restées libres.

Rapport Kermabon Pidel Arrestation du 10 07 42 Koffie Fontein Cote-TTY\_174.JPG

#### Le 29 juillet 1942,

*Note blanche datée de Lisbonne.*

Suivant déclaration du Ministère de l'Intérieur Sud Africain publiée le 24 Juillet 1942 par le "STAR", 28 Français en provenance des bateaux capturés en Novembre dernier et retenus à Port Élisabeth et de 70 à 80 venant de East London et du CAP ont été envoyés au Camp de KOFFIE FONTEIN où ils seraient internés, séparés des prisonniers allemands.

L'attitude antibritannique de nos compatriotes est le prétexte de cette mesure.

Le 5 Aout 1942, les personnels français sont transférés de Capetown, Port-Élisabeth, East London vers les Hôtels de l'Intérieur.

#### Suite du Rapport du Commandant VERLAQUE

Le Commandant VERLAQUE a transité par Capetown du 5 au 10 Aout 1942 lors de son rapatriement en France.

Il a donc lui aussi assisté à la dispersion des Français vers les résidences et camps de l'intérieur.

#### ... Précision sur la dispersion du personnel.

Le 24 Juillet, vers 15h 30, des agents de la Sûreté se sont présentés dans nos différents hôtels et ont arrêtés les Français dont les noms suivent. Une ½ heure leur était donnée pour faire les bagages à main et il était formellement interdit de communiquer avec eux. Ce sont : MM les chefs Mécaniciens Lesbros et Tavera, le sous commissaire Dubois, le Lieutenant Winaert.

Des autres compagnies : Le Commandant Yvon, du Bangkok, le Chef Mécanicien Loreaux du d'Entrecasteaux, celui de la Ville de Rouen, Maletra, deux garçon des Caps. À Berlin, le Chef d'Escadron Lacoste et le Lieutenant d'artillerie Sechet.

Le lendemain on nous a autorisé à voir nos compatriotes et nous avons pu leur apporter les vêtements, chaussures et victuailles qu'ils demandaient. J'ai vu rapidement l'en-tête d'un mandat d'arrêt, il portait avec la date de Prétoria " Atteinte à la sûreté de l'État en vertu du décret du ..." le dénommé Loreaux, etc ... Certains policiers m'ont ajouté que ces français avaient tenu pendant leur séjour des propos anti-anglais ou trop favorables aux Sud Africains, abusant ainsi de l'hospitalité reçue. Ceci est une preuve de la surveillance discrète, constante et active dont nous étions l'objet. Le 27 Juillet à 10 h 30 ce personnel partait pour le camp d'internement de KOFFIE FONTEIN où se trouvaient déjà nos compatriotes arrêtés dans les mêmes conditions 0 Port Élisabeth et à Capetown. Je connais la plupart des noms de ceux-ci, mais ils n'appartiennent pas à notre Compagnie. Le nombre des internés est de 108. J'ai lu les premières lettres des Colonels Bataillard et Chassier adressés à leur femme. Le camp comporte des baraquements entre réseau de barbelés dans une région aride.

Les officiers supérieurs, subalternes, hommes mélangés ont à peine 200m. pour se promener. Ils doivent nettoyer leur logement, faire leur couchette très dure, se chercher la nourriture dans une seule assiette par personne. Il s demandaient des vivres, la nourriture étant insuffisante, du tabac et des livres à lire. Avant de quitter le Cap, on a pu faire parvenir tabac, cartes à jouer, livres à lire au Capitaine de Vaisseau Le Calvez, de frégate Mercadier, de Corvette Marrot.

En quittant East London, le 3 Aout, le programme de dispersion et départ des Français était réglés. Tout le personnel logeant dans les hôtels devait partir par train spécial le 4 Aout à 8 h 20. Nous pensons que le Commandant Andre chargé par l'U.C. de la répartition des Français vous aura mis au courant par son commissaire M. Goutte.

D'après les renseignements de l'Agent de l'U.C. il devait en être ainsi :

A Middelburg, Cap Province, au Commercial Hôtel : les Commandants, les Chefs de Services des Compiègne, Dorise, Espérance, Pierre Loti, d'Entrecasteaux, Ville de Rouen, et Monsieur Marcel Vincent, passager de 1<sup>ère</sup> classe, parent de Monsieur André.

Au grand hôtel : les officiers pont, machine, radio, des mêmes navires et Monsieur Grave, Lieutenant de la Cie, ex-commandant d'un navire grec en charge à Madagascar, les passagers de 1<sup>ère</sup> classe restant du Compiègne, et les 4 officiers de l'armée résident précédemment à Berlin.

A Steinburg, Cap Province, à 50 ' environ de Middelburg, sur la voie ferrée Johannesburg le Cap. : Les Intendants, écrivains, premier maitre d'hôtel, et les passagers de 2<sup>ème</sup> classe et assimilés.

Les équipages devaient partir vers la fin Aout pour un camp préparé à leur intention soit à KOFFIE FONTEIN, soit à Jaguarfontein dans l'État libre d'Orange.

Renseignements divers, suggestions . MM Bertho, Ripert, Bujoli, etc ... m'ont demandé instamment de vous signaler l'attitude du Commandant Andre envers les subsistants. Je ne veux pas allonger mon rapport par les détails de cette attitude. Je vous signale simplement que le Commandant Andre ignorait les Officiers subsistants où se trouvaient pourtant des collègues plus anciens en âge et en grade. Les nouvelles du Consulat, de la Cie nous intéressant, ne nous parvenaient qu'après l'équipage et souvent grâce à l'obligeance de MM Goutte et Lesbros ou par les Intendants logeant avec nous. Les avis, décisions étaient toujours prises sans nous consulter. Nous en recevions notification et certaines étaient inopérantes parce qu'irrfléchies ou manquant de métier et d'expérience. Les Subsistants ne communiquaient plus avec le Commandant Andre que par lettre. Je joins à ce rapport une de ces lettres et la réponse dont je vous laisse juger le ton.

Tous les Officiers sont en captivité au même titre. Si le service comptable continue à être celui du Compiègne, il serait sage que le plus ancien Commandant, M. Bertho soit obligatoirement tenu au courant par le Commandant Andre des communications de la Cie avec le Consulat . Le Commandant Achard également.

POSTE . A notre départ les colis familiaux étaient dans les magasins de la douane. Il était défendu aux expéditeurs de les récupérer. La douane a répondu au Commandant Achard qui s'était occupé de la question par une note dont je vous donne copie. Les Autotités Sud Africaines attendent, sans doute, une demande en accord pour eux comme pour la poste. A East London, à Port Elisabeth se trouvent encore des milliers de sacs poste, postaux, colis postaux du convoi saisi. Ils contiennent pour des centaines de milles francs de denrées périssables, et ont été pour la plupart vérifiés par les services compétents. Le Consul Général de Suisse, M. BOTHMERT, à qui nous devons beaucoup, et qui est l'obligeance même, est tout disposé à s'occuper du règlement et de la réexpédition de cette poste.

*Le Commandant VERLAQUE*

Le 18 Aout 1942  
UNION SUD AFRICAINE  
CONFIDENTIEL

Ressortissants de la France de Vichy

1. Je vous prie de trouver ci-joint pour information une liste fournie par le Département des Affaires Sociales comprenant les noms des 96 ressortissants de la France de Vichy qui ont été transférés d'East London et qui sont actuellement logés dans des hôtels des localités suivantes relevant de votre zone de contrôle:
  - Steysburg :31
  - Rosmead : 8
  - Middleburg : 57
2. Je vous prie de placer toutes ces personnes sous surveillance et de me faire parvenir en temps voulu 2 copies des certificats d'exemption d'internement qui leur ont été remises individuellement,
3. Au nombre des mesures que vous jugerez bon d'appliquer, en accord avec le Commissaire-Adjoint de la Police Sud-Africaine, il paraît souhaitable d'inclure la restriction de leurs déplacements aux limites géographiques des différentes villes où ils sont logés.
4. J'attire votre attention sur la note générale n° 17 en date du 1er avril 1941 du Département des Affaires sociales.
5. Si l'une des personnes concernées refuse de signer le certificat d'exemption d'internement, un exemplaire devra leur être délivré par la police, et l'original et les autres exemplaires devront être contresignées à cet effet.

Le 10 Septembre 1942 André LHERMITTE signe un "CERTIFICAT D EXEMPTION", dont les termes fixent clairement les limites à ne pas franchir :

*Attendu que ANDRE LHERMITTE , âgé de 40 ans, est un sujet de la France de Vichy, et qu' il a été jugé nécessaire de contrôler ses déplacements et ses activités, Cette attestation exempte le dit ANDRE LHERMITTE de détention selon la loi citée ci-dessus, et le soumet au respect des dispositions suivantes:*

- 1- *il remettra au juge de Middleburg (province du Cap) tout passeport en sa possession*
- 2- *il ne changera pas de lieu de résidence et ne se déplacera pas en dehors des limites de la ville de Middleburg sans en avoir obtenu l'autorisation écrite du juge de Middleburg.*
- 3- *il remettra à la police sud-africaine tout récepteur radio ou autre, toute arme ou munition en sa possession, et ne devra pas acquérir de tels appareils, armes ou munitions sans l'autorisation écrite du juge de Middleburg.*
- 4- *il ne se rendra pas dans les quartiers indigènes de Middleburg.*
- 5- *il n'assistera à aucune réunion sans l'autorisation écrite du juge de Middleburg.*
- 6- *il s'abstiendra de toute conduite ou activité subversive attentatoire à la paix et à l'ordre public de l'Union Sud Africaine et de nuire de quelque façon que ce soit aux intérêts du gouvernement de L'union ou de ses alliés.*

*Cette exemption peut à tout moment être révoquée par le Ministre de l'Intérieur, par le Chief Control Officer, ou le Control Officer, de Middleburg,; lors de cette révocation, ou si le dit ANDRE LHERMITTE n'a pas respecté l'une de ces conditions, il peut être arrêté par l'un des officiers mentionnés dans la loi ci-dessus, et soumis aux dispositions prévues par cette loi.*

*Fait à Middleburg (province du Cap), ce 10 septembre 1942*

*signé : le Control Officer*

*Le Control Officer/juge de Middleburg m'a expliqué les termes de cette exemption et j'en comprends le contenu. Une copie m'a été remise. Je m'engage à observer loyalement toutes les conditions et restrictions qui me sont imposées et suis conscient que je peux être poursuivi en justice pour non-respect de cette exemption.*

*Lieu : Middleburg Date: 10/9/1942*

*Signature A. Lhermitte*

**Répartition des effectifs en Septembre 1942**

Voici, en fonction des documents d'Archives de la Marine à Vincennes et des Archives du Cap, la situation des Marins Marine Marchande, Militaires (Terre, Mer), civils, déplacés dans l'Intérieur des terres.

**Koffy Fountain Camp**

Nom	Fonction	Navire	venant de :
ALENGRY	Mar Mar	Cap Padaran	le 27/07/1942 de Port Elisabeth
ARNAULD	QM Mécanicien		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
BARS	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
BATAILLARD	Colonel Armée		le 27/07/1942 du Cap
BEAULIEU	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
BEGUEN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
BERETTA	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
BERGEZ	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
BERTIN	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
BONNET	Marine		le 27/07/1942 du Cap
BOUBENNEC	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
BRIAU	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
BUREL	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
CABROL	Lt Colonels	Inf. col. Retraite	le 27/07/1942 du Cap
CERREGA	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
CHAPELLE	civil		le 27/07/1942 d'East London
CHASSIER	Lt Colonels	Aviation Retraite	le 27/07/1942 du Cap
COLENO Julien	Maitre Mécanicien		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
COLLETER	Cdt Cap Tourane		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
COUGNY	Armée		le 27/07/1942 du Cap
COUILLOUX	Marine		le 27/07/1942 du Cap
COULIOU	Mar Mar	Cap Padaran	le 27/07/1942 d'East London
COUTIET	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
CRENN	Marine		le 27/07/1942 du Cap
DAGORN	Marine		le 27/07/1942 du Cap
DEMOUCHERON	Mar Mar	D'Entrecasteau	le 27/07/1942 du Cap
DESLIONS	Armée		le 27/07/1942 du Cap
DESTRACQ	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
DICOSTANZO	civil		le 27/07/1942 d'East London
DUBOIS	Commissaire	Compiègne	le 27/07/1942 d'East London
DUFRESNE	Mar Mar	Ville de Rouen	le 27/07/1942 du Cap
DURANCE	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
DURSO	Armée		le 27/07/1942 du Cap
FONTAN	Fonctionnaire		le 27/07/1942 d'East London
FULBERT	Mar Mar	Cap Tourane	le 27/07/1942 de Port Elisabeth
GARNIER	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
GATTY	Mar Mar	Cap Tourane	le 27/07/1942 de Port Elisabeth
GENTIL	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
GRAND	Armée		le 27/07/1942 du Cap
GRIMALDI	Armée		le 27/07/1942 du Cap
GRUEZ	Armée		le 27/07/1942 du Cap
GUERNEUR	Marine		le 27/07/1942 du Cap
GUERNIN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
HELIEZ	Maitre Pal Torpilleur		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
HELLESTERN	Marine		le 27/07/1942 du Cap
HORNUNG	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
JAQUEN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
KERGOZ	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
KESLER	Maitre Canonnier		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LACOSTE	Commandant Armée		le 27/07/1942 de Berlin (SA)
LE CALVEZ	Capitaine de Vaisseau		le 27/07/1942 du Cap

LE PORT	Maitre Fourrier		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LEBON	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
LEBRIS	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LEMAGUER	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
LEMERDY	Cdt	Cap Padaran	le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LESBROS	Chef Mécan	Compiègne	le 27/07/1942 d'East London
LESCOET	Marine		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LESCOUET	Sd Maitre de Man.		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LONVAUD	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
LOREAU	Mar Mar	D'Entrecasteau	le 27/07/1942 d'East London
LUCAS	Mar Mar	Cap Tourane	le 27/07/1942 de Port Elisabeth
LUCAS	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
LUCAS	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
MAHO	Sd Maitre Canonier		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
MALETRAS	Mar Mar	Ville de Rouen	le 27/07/1942 d'East London
MAROT	Capitaine de Frégate		le 27/07/1942 du Cap
MARTY	Armée		le 27/07/1942 du Cap
MEILLAND	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
MEISTERMANN	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
MERCADIER	Capitaine de Frégate		le 27/07/1942 du Cap
MONCASSIN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
MORA	Armée		le 27/07/1942 du Cap
MOYSAN	Cdt Désirade		le 27/07/1942 du Cap, Métropole Hotel
NETVISKY	Armée		le 27/07/1942 du Cap
PARIS	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
PELICIER	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
PELLEN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
PERRIER	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
PETITCOLAS	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
PIDEIL	Armée		le 27/07/1942 du Cap
PIERROZ	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
PLASSARD	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
POIRIER	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
POULAIN	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
POUYLAU	Armée		le 27/07/1942 du Cap
QUEAU	Maitre Pal Canonier		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
RAFALAVICZ	Armée		le 27/07/1942 du Cap
RASSA	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
RECURT	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
RELIEU	Mar Mar	Cap Padaran	le 27/07/1942 d'East London
ROCHE	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
SAMPERE	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
SECHE	Lieutenant Armée		le 27/07/1942 de Berlin (SA)
SEIGNOT	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
SLEX	Armée		le 27/07/1942 de Port Elisabeth
TAVERA	Mar Mar	Cdt Dorise	le 27/07/1942 d'East London
TEMON	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
TREUSSARD	Marine		le 27/07/1942 du Cap
URVOY	Mar Mar	Désirade	le 27/07/1942 du Cap
VOLKOFF	Armée		le 27/07/1942 du Cap
WINNAERT	Lieut MM	Compiègne	le 27/07/1942 d'East London
YVON	Cdt	Bangkok	le 27/07/1942 d'East London

**Bethlehem Camp**

Nom	Prénom	Fonction	Navire
GUENNANDEN	Joachim	Militaire	
GUERMEUR	V.J.F.M.	matelot	
GUILION	Rolland	Marin MM	
GUILLOU	Jean	Matelot MM	Cap Tourane
HA	Guy	Marin MM	
HARCLUP	F.G.R.	Marin MM	
HORNUNG	Rone	matelot	
JAOUAN	F.M.	Marin MM	
JOUAN	Francisque	Marin MM	
JOUCQUAND	Marcel	Marin MM	
KERGOZ	Yves N.G.	matelot	
KERGUEN	Lucien	Marin MM	
KESSLER	Nicolas	matelot	
KONRAD	Charles	Militaire	
LA PORTE	J.	matelot	
LABASTUQUE	Paul	Militaire	

LANDOUAR	Alexandre	Marin MM	
LAURENT	Jean	Marin MM	
LE BLOND	Charles	Marin MM	
LE BOUHELLEC	Jean	Marin MM	
LE BRIS	Jean	Militaire	
LE BRUN	Alphonse	Marin MM	
LE CLECH	Pierre	Marin MM	
LE GENNEC	Joseph	Marin MM	
LE GUILLOU	Lucien	Marin MM	
LE MAGUER	L.	Marin MM	
LE MOISAN	Auguste	Marin MM	
LE ROUX	Théophile	Marin MM	
LECUNDER	Louis M.	Marin MM	
LEGUEN	Paul	Militaire	
LEMARCHAND	Auguste	matelot	
LIET Adrien		Marin MM	
LUCAS	Joseph	Matelot MM	Cap Tourane
LUCAS	F.G.H.	Marin MM	
LUCAS	Pierre	Militaire	

MAHO	Lionel	matelot
MAMBRINI	Jean	Marin MM
MARTINA	Léon	Marin MM
MARTY	J.	Militaire
MASCOU	Denis	2° Cuisinier MM Compiègne
MATHURIN	Emil	Marin MM
MATHURIN	Louis	Militaire
MEFFRE	Pierre	Militaire

MEISTERMANN	Xaveur	Militaire
MELLIAND	Marcel	Militaire
MENELLA	Ernest	Marin MM
MERITAN	Séraphin	Marin MM
METRAL	Francis	Sd Capitaine Compiègne

Liste incomplète

**Middelburg Grand Hotel**

Nom	Prénom	âge	Fonction	Vichy Nb	Navire
Adj.HULIN					Cap Tourane
ALLAINMAT	Jean			2	Ville de
Rouen					
ANDRE	Maurice			10	Cdt Dorise
BENEDETTI					Désirade
BRIGNON	Jean			3	
D'Entrecasteau					
CHAUVOT					Désirade
COSTES	E.				Cap Padaran
COUPRIE	Louis			3	Bangkok
de KERGARIOU					Désirade
de TREMAUDAN	Hervé	44	Sd Capitaine		Cap Tourane
DEFREMONT	André			8	Cdt Dorise
DELSENY	René			20	Ville de
Rouen					
DUCORNET	Léon			228	Compiègne
ESCANDE	Victor			26	Compiègne
ESQUISSARD	Jean			63	Compiègne
FILIPPI	Paul			229	Compiègne
FORESTIER	Aldéric	36	Lieutenant		Cap Tourane
GILET	Henri			9	Cdt Dorise
GRAVE	Jean			30	Compiègne
GRESSIER	Gérard			9	Bangkok
GUEIT	Charles		Off. Mar Mar	79	Compiègne
GUERRIER	Joseph M.		Civil		Compiègne
GUILLEMET	Eugène		Off. Mar Mar	8	Ville de
Rouen					
GUILLOU	René		C.F.F. Off. Mar Mar	4	
D'Entrecasteau					
HERTICH	Michel			59	Compiègne
JAMBET	Henry		Officiel		Cap Padaran
KERNEIS	Lucien L.J.		Off. Naval		
D'Entrecasteau					
LE CLAIR	Pierre		A.R.Off. Mar Mar	7	Ville de
Rouen					
LEGROS	Marcel		Off. Militaire	3	Cdt Dorise
LEONI	Jean		Lieut. Mécanicien	14	Compiègne
LHERMITTE	André		39 Commissaire		Cap Tourane
LUCAS	Louis		Off. Radio 10		Bangkok
MALOIR	Pierre		Marin MM	6	Cdt Dorise
MARCOU	Jean		Sd Mécanicien MM	11	Compiègne
MASCOU	François		Chef Radio MM	18	Compiègne
MAZEY					Désirade
MORIN	H.				Cap Padaran
PAITRA	Joseph	41	Sd Mécanicien		Cap Tourane
PAQUET	Joseph			13	Compiègne
PENARD	André			4	Bangkok
PINELI	Fulgence			19	Ville de
Rouen					
PIOLA	Laurent		Lieut. Mécanicien	12	Compiègne
PIRON	Victor			6	Ville de
Rouen					
POULVELARY	Charles		Lieut. Mécanicien	10	Compiègne
PRAT	François			25	Compiègne
RAMADE	Jean			6	Compiègne
RAUD	Louis			29	Compiègne
REILLES	Henri			8	Bangkok
RION					Cap Tourane
ROUVILLOIS	Jacques			3	Ville de
Rouen					
SAUZEREAU	Joseph	41	Trois. Mécanicien		Cap Tourane
TENAUD	Claude		Lieutenant	1	Cap Padaran
TESTIER					Désirade
TRANQUARD	Paul		Lieutenant	1	Cap Tourane
VALLIN	Claude			66	Compiègne

**Middelburg Hôtel Commercial**

Nom	Prénom	âge	Fonction	Vichy Nb	Navire
ACHARD	Paul			1	Cdt Dorise
ALESSANDRINI	Jean			22	Compiègne
ANDRE	Marcel		Commandant	1	Compiègne
BERTHO	René			21	Compiègne
BUGAULT	Joseph			1	Ville de ouen
BULOLI	Jean			78	Compiègne
CACHERA	Roger			55	Compiègne
CHICHET	André			17	Compiègne
CLEMENT	Louis			24	Compiègne
Col. M.L. KERMABON	M.L.				ex
Compiègne					
DAUNIT	Emile			7	Bangkok
DUMONT	J.				Cap Tourane
GAZURAN	Robert	32	Second Commissaire		Cap Padaran
GLAES	L.				Cap Padaran
GUYONNET	Georges J.F	54	Médecin		Cap Padaran
LAGEAT	Marcel	39	Second Mécanicien		Cap Padaran
LE BOITE	François		Off. Mar Mar	2	Bangkok
LESBROS	Victor		Chef Mécanicien	M M	Compiègne
LETONTURIER	Eugène J.H.		Off. Mar Mar	1	
D'Entrecasteau					
MARTIN	Louis J.		Marin MM	50	Compiègne
MARTIN	Lucien			5	
D'Entrecasteau					
MAZE	Paul	44	Chef Mécanicien		Cap Padaran
MICHAUD	Etienne		Civil	4	Compiègne
MICHEL	Paul			28	Compiègne
MITEAU	Georges		Second Radio	52	Cap Padaran
RICCI	H.				Cap Padaran
RIPERT	Louis			23	Compiègne
ROBINE	Paul		Médecin	15	Compiègne
TIBAOUTS	Gabriel	36	Commissaire		Cap Padaran
TONNERRE	Louis	52	1° T.S.F.		Cap Padaran
VINCENT	Marcel			54	Compiègne

**Rosmead Hotel Rosmead**

Nom	Prénom	âge	Fonction	Vichy Nb	Navire
BAYON	Louis	50	Chef Steward		Cap Padaran
BERTHOLON	J.			75	Compiègne
CHAMPION	Jean	45	Cambusier		Cap Padaran
GRANIER	Benjamin			42	Compiègne
HEILSTERN	J.		matelot		
HELIEZ	François		Off. Marine		
HOLMES	Pierre			44	Compiègne
JURY	Jean			37	Compiègne
KERBIRIOU	Pierre		matelot		
LABOURDETTE	Jean	43	Chef Office		Cap Padaran
LE BUHE	Hubert	43	Chef Cuisinier		Cap Padaran
LHERMITTE	Célestin	38	1° Maitre d'équipage		Cap Padaran
MAURY	Maurice			35	Compiègne
PERSIANI	Fernand			41	Compiègne
TASSY	François			45	Compiègne
TROCHME	Jean		Aide Ecrivain MM	34	Compiègne

**Steynsburg Cornwall**

Nom	Prénom	Fonction	Vichy Nb	Navire
BIZOT	Félix		80	Compiègne
BOUVARD	François		21	Ville de
Rouen				
CHABRIER	Leon		47	Compiègne
DEFER	Joseph		56	Compiègne
DUCHEMIN	Charles		22	Ville de
Rouen				

LE CONVOI	05 Septembre 1941	11 Novembre 1941		
FIESCHI	Lucien		25	Ville de Rouen
HENRY	François	Civil	69	Compiègne
LE GALL	Albert	Civil	74	Compiègne
MARTIN	Amédée		46	Compiègne
NIEL Marcel			58	Compiègne
QUEFFURUS	Casimir		72	Compiègne
ROUE	Claude		71	Compiègne
SARAZIN	Roland		76	Compiègne
VOYER	Edouard		12	Ville de Rouen

### Steynsburg

### Grand Hôtel

Nom	Prénom	Fonction	Vichy Nb	Navire
AUBRY	Henry		22	Bangkok
AUBRY	Herman		23	Bangkok
BASLE	Théophile		23	Ville de Rouen
BRUNET	Lucien		11	Bangkok
COSSEMILLE	Désiré	1° Maitre d'Hotel	MM39	Compiègne
DANGERFIELD	Henri		20	Bangkok
DANGERFIELD	Claude		21	Bangkok
EVARD	Christian	E. Off. Pont	8	Compiègne
EYRAUD	André	E. Off. Pont	7	Compiègne
HAZEBROUCK	Paul R.C.	Off. Militaire	4	Cdt Dorise
LONG	Henri E.V.		14	ex Cdt Dorise
MACCIO	Marcel L.	Off. de Marine	6	Bangkok
MORGANTI	Dominique		19	Compiègne
MULIEZ	Pierre		5	Cdt DORISE
PEYRON	Albert		24	Bangkok
SANTINI	Jean		9	Ville de Rouen
SISCO	François		38	Compiègne
MACCIO	Marcel	Off. Marine		

### Graaff Reinnet Hôtel

Nom	Prénom	Fonction	Navire
GUERIN	E.R.H.	Off. Marine Marchande	
HENRION	F.G.R.	Off. Militaire	
JAFFUS	Georges	E.O. Machine	MM
JEANNOT	M.M.H.	Off. Marine	
LAUOENNAN	G.	Off. Marine Marchande	
LE CALVEZ	A.	Off. Marine	
LE MERDY	Léon	Cdt M M	Cap Padaran
LOIN J.J.A.		Off. Marine Marchande	
LOREAU	M.J.M.	Off. Marine Marchande	
LUCAS	Auguste	Radio	Cap Tourane
MAHETRAS	H.P.	Off. Marine Marchande	

MAROT	A.	Off. Marine
MERCADIER	R.	Off. Marine

### Bethlehem Hôtel

Nom	Prénom	Fonction
GRIMALDI	Renée	w/o de J. Grimaldi
GRUEZ	R.M.J.	Off. Militaire
KERMABON	Jean Marie	Off. Militaire
LACOSTE	P.	Off. Militaire
MAGNIONT	Jean L.	soin de la Fam. SERRES

Au vu des rapports de mer des Commandants et Commissaires de bord établis lors des précédents voyages (Archives CCIM), une partie des équipages était constituée par des Marins autochtones, embarqués au gré des besoins dans les escales : Indiens, Malgaches..etc : Les Anglais n'avaient aucune raison de garder ces gens en résidences et les Autorités Sud Africaine ont du les renvoyer dans leurs pays d'origine en fonction des circonstances.

### Ci-dessous une partie de l'équipage du Cap Tourane :

COLLETER	Jean	Commandant	BARTHOMEUF	Yvan	3° Commissaire	JOACHIM	Gabriel	Chauffeur
DE TREMAUDAN	Hervé	2° Capitaine	KREHEL	René	Médecin	DELISSE	Robert	Soutier
TRANQUARD	Paul	Lieutenant	HAMON	Alexandre	Maitre Équipage	THABET	Mohamed	Soutier
SIMON	Charles	Lieutenant	LE PARQUE	Joseph	2° Mtre Équipage	STEPHAN	Emile	Soutier
DUVANEL	Albert	Lieutenant	GUYON VARCH	Maurice	Charpentier	LITZIER	Moise	Soutier
ESTEVE	Pierre	Pilote	TALVA	Cyprien	Matelot	MOHAMED	Abdalah	Soutier
LUCAS	Auguste	Radio	RASSEN	Mohamed	Chauffeur	MARIE	René	Soutier
MATHIS	Robert	2° Radio	PAGNI	Joseph	Chauffeur	AVELINE	Germain	Soutier
FULBERT	Fred	Chef Mécanicien	HERNARD	Henri	Chauffeur	LARROUY	Jean	Chef cuisine
PAITRA	Joseph	2° Mécanicien	MORVAN	Joseph	Chauffeur	ALMERAS	Raymond	2° Cuisinier
SAUZEREAU	Robert	3° Mécanicien	OMAD	Abdaliah	Chauffeur	MERITAN	Séraphin	3° Cuisinier
MOINEAU	Jean	4° Mécanicien	AHMED	Saleh	Chauffeur	LAFON	Louis	4° Cuisinier
LHERMITTE	Andre	Commissaire	COUTURIER	Paul	Chauffeur	ROLAND	Arthur	5° Cuisinier
SAPIS	Georges	2° Commissaire	BOURGUIN	Eugène	Chauffeur			

A Graaff Reinnet, plus au sud de Middleburg , il y avait une "colonie" de Français composée de Commandants, de seconds-Capitaines, de Chefs-Mécaniciens, et de TSF.

On comprend dès lors, la raison du déplacement de la section Cyclo Tourisme, relatée dans le Bulletin N° Bulletin N° 4, p 1/2 de l'Association Française de Middelburg pour les Sports et les Loisirs.

Le Commandant COLLETER y séjourne, puisqu'il adresse un courrier le 13 Février 1943 au Commissaire Lhermitte, resté à Middelburg, en ces termes :

*Mon cher Lhermitte,*

*Votre lettre m'est parvenue avant votre départ, nous sommes arrivés ici la nuit dernière. Je vous remercie pour le détail des papiers que vous avez laissés à de Trémaudan. Je les prendrai dès que possible et espère pouvoir les conserver jusqu'à mon retour.*

*Nous sommes dans une petite ville très coquette, notre installation n'est pas merveilleuse mais chacun a le sourire.*

*Je ne vous dirais rien de votre décision, chacun doit agir selon sa conscience dans notre situation actuelle. Je vous souhaite Bonne Chance.*

*Bien à vous.*

*Signé : Colleter*

• **Les conditions de vie en Afrique du Sud**

Elles sont vécues et subies de façon différentes suivant les conditions de détentions et des objectifs des Autorités Sud Africaines et Anglaises: suivant les possibilités de recrutement de "Dissidents", les populations sont traitées différemment :

Nous connaissons par un rapport relatif à Jacques de Kergariou les conditions de l'Internement :

*«Pendant son séjour en Afrique du Sud, a été parfaitement heureux, ne manquant de rien. Très bien traité par les Autorités Sud Africaines, habitant dans les meilleurs hôtels, touchant régulièrement une indemnité payée par le Consulat de France, et les Autorités Sud Africaines, suffisantes pour vivre sans privations. Bien logé et nourri sous un climat excellent »*

Le rapport ayant été établi lors de son décès des suites de maladie, en octobre 43 à Casablanca, il a pu être rédigé a décharge des *Autorités Sud Africaines* et donc sujet à caution ; mais il semble tout de même que leur vie ait été agréable, sinon languissante !

Quelle a été leur vie pendant ces mois de résidence "surveillée" ? à Port Élisabeth, au King Edward Hôtel, à Middelburg, ils sont au Grand Hôtel, au Commercial Hôtel...

Photo de groupe datée du 10 janvier 1943, et localisée à Middelburg, retrouvée en deux exemplaires ( Jean François Challou, Michel Leoni ) , dont l'une comportait les noms des membres au dos de la photo, ce qui a permis une identification des 4 ascendants de notre groupe de recherche.

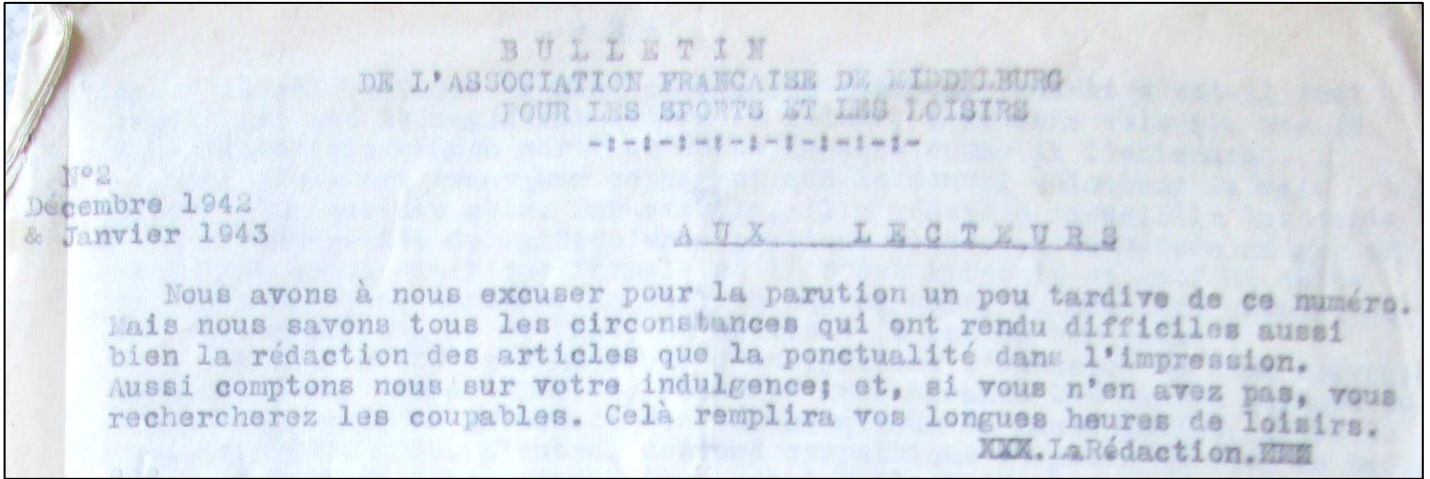


de gauche à droite :

**Debout : Mazé, de Kergariou, de Trémaudan, Ricci, Guillou, Brignon, Marcou, Père Law, Brigault, André, Lageat, Paitra, Forestier, Penard, Benedetti, Reilles, Touerre, Accroupis : Letonturier, Vincent, Hulin, Leoni, Couptry.**

- Les Activités : Association Sportive et de Loisirs, Exposition d'œuvres, Publication  
Jean LEONI a conservé les Bulletins dactylographiés, édités en un seul exemplaire, relatant les activités d'une

Association Française de Middelburg pour les Sports et les Loisirs



dont le but est "d'aider les Français à se distraire et non pas leur imposer des distractions" ...

Ces Bulletins nous éclairent, sous forme souvent humoristique, sur leurs conditions d'existence.

Animateurs :

Tennis : jacques ROUVILLOIS,  
Ping pong : Norbert RICCI, Cdt BERTHO  
Cyclo-tourisme : René GUILLOU  
Athlétisme : Robert CAZAURAN  
Boxe : André CHICHET  
Natation : jean RAMADE  
Bridge : André PENARD, Louis MARTIN

Bataille Navale : Louis MARTIN  
Natation : Claude VALLIN  
Philatélie : Claude VALLIN  
Bibliothèque : Laurent PIOLA, Marcel VINCENT  
Cours de langues étrangère : Anglais, Allemand.  
Gastronomie : Jean LEONI, Charles GUEIT, René LECLAIR

Rédacteur en chef : Édouard SALLES à l'humour décapant...

Les Membres relevés ci-dessous apparaissent dans les comptes rendus d'activités des différentes sections.

ACHARD	DE TREMAUDAN Hervé	GUYONNET	MAZE	ROUVILLOIS Jacques
ALESSANDRINI jean	DECONSTANZO	HERTRICH	MICHAUD	SALLES Édouard
ALLAINMAT	DELSENY	HULIN	Dr MICHEL	SAUZEREAU
ANDRE Maurice	DUBOIS	JAMBET	MURCOUR	TAVERA
BENEDETTI	DUMONT	KERNEIS	PAITRA Joseph	TENAUD Claude
Cdt BERTHO	ESCANDE	L HERMITTE André	PENARD André	TESTIER
BRIGNON	ESQUISSARD	LAGEAT Marcel	PERSIANI	TIBAUTS
BUGAUD	FORESTIER	LECLAIR René	PICLA Laurent	TONNERRE
Cdt BUGAULT	GILET Henri	LEGROS Marcel	PIOLA Laurent	TRANQUART Paul
CACHERA	GRAVE Jean	Cdt LETONTURIER	PRAT François	VALLIN Claude
CAZAURAN Robert	GRESSIER	LEONI jean	RAMADE jean	VINCENT Marcel
CHICHET André	GUEIT Charles	LESBROS Victor	RAUD Louis	
COSTES	GUERRIER Joseph	MARCOU Jean	REILLES Henri	
COUPRIE Louis	GUILLEMET Eugene	MARTIN Louis	RICCI Norbert	
DE KERGARIOU jacques	GUILLOU René	MARTIN Lucien	RIPERT	

Bourse aux Timbres, tous les mercredis de 11 h a midi, dans le Lounge français du Grand Hôtel.

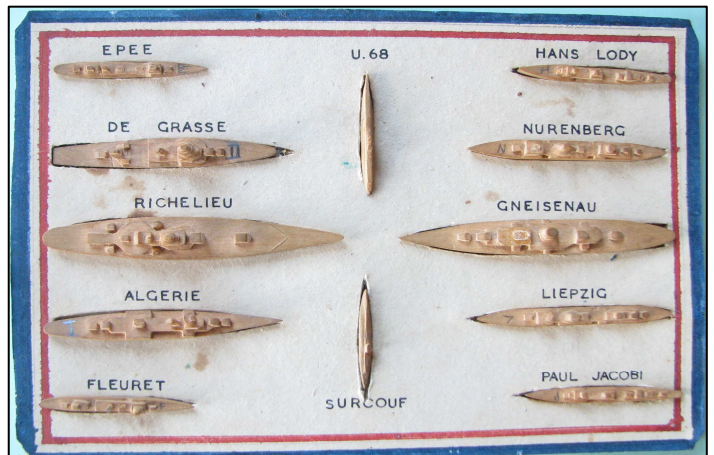
Création dans la section Jeux du concours "Bataille Navale" : *il est question de faire évoluer des petits bateaux en bois sur des cases dessinées sur un carton...*

Jean LEONI a conservé cette boîte que je possède encore.

Jacques

Leoni

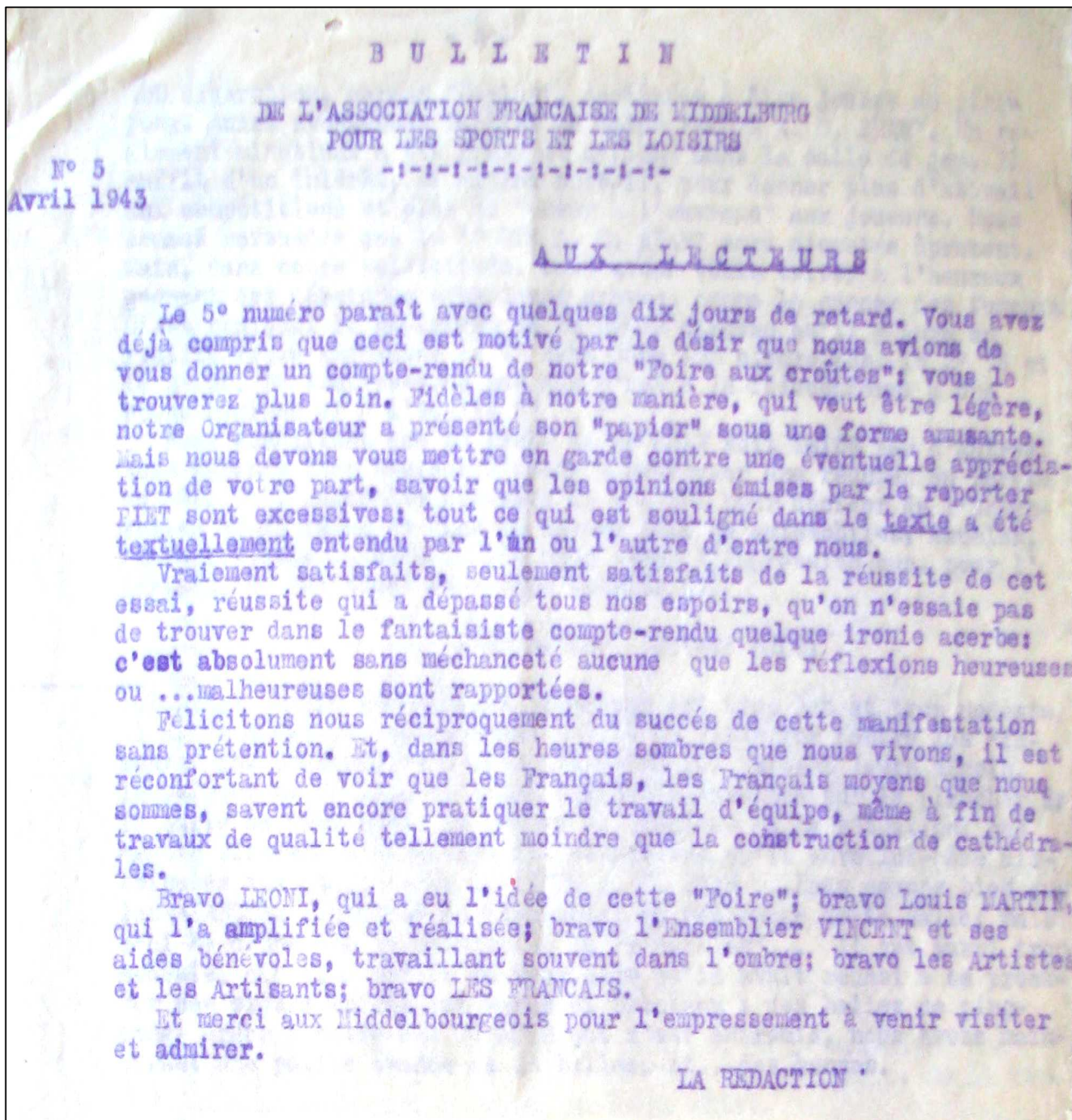
La Boîte de Cigarette "BATAILLE NAVALE"; Escadres taillées au couteau par M. PIOLA avec les Navires Français et Allemands.  
Règle du jeu et plan d'eau réalisés par Jean LEONI.



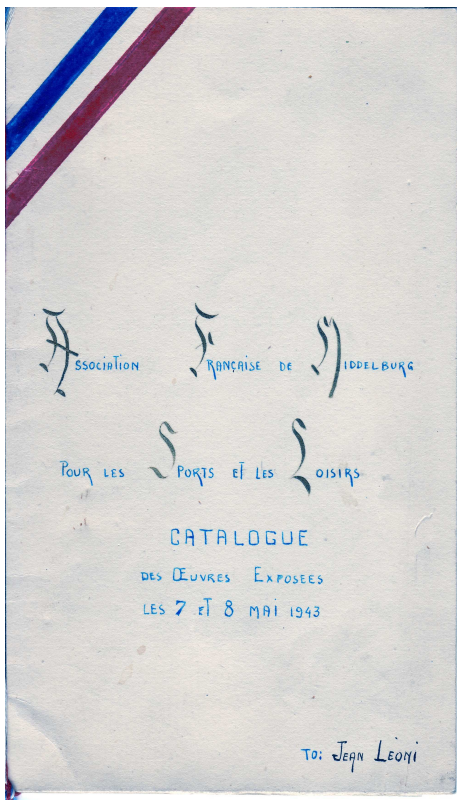
Dans le Bulletin N° 5 d'Avril 43 de l'Association Française de Middelburg pour les Sports et les Loisirs, on note dans la Section Gastronomie, une allusion à la Guerre : suite à un Aioli le Vendredi Saint, le rédacteur note : *des esprits chagrins nous disent que les heures tragiques que nous vivons ne doivent pas nous inciter à nous divertir et que nous devons garder notre bonne humeur pour l'après-guerre. Mais, n'aurons-nous pas à attendre trop longtemps ?? Ne devons nous pas essayer de maintenir notre moral en bon état et songer que nous pourrions être plus mal lotis ???...* Charles GUEIT.

## Exposition d'œuvres

Nous possédons également un dépliant annonçant une exposition organisée à Middelburg les 7 et 8 Mai 1943 par l'Association, présentant les œuvres réalisées par les Membres de la Communauté, qui avait du temps libre et trouvait le temps long.



La plaquette réalisée par Jean LEONI, est dédiée par LETONTURIER, Lucien MARTIN André CHICHET. Les œuvres présentées sont réalisées par : Jean ALESSANDRINI, Capitaine ANDRE, André CHICHET, Louis COUPRIE, Henri GILET, Jean GRAVE, Eugene GUILLERMET, Marcel LAGEAT, René LECLAIR, Marcel LEGROS, Marcel LEGROS, Lucien A. MARTIN, Jean MARCOU, Joseph PAITRA, Laurent PIOLA, François PRAT, Louis RAUD, Claude TENAUD, Paul TRANQUART, Marcel VINCENT. Tous les Membres du Club ont produit Maquettes, Jeux, Objets d'art, Peintures de Navires et de Jeunes filles... Nous avons un compte rendu sous forme de pastiche réalisé par le Rédacteur en chef du Bulletin : le Bulletin ( N° 5 ) relate "l'honorable foire aux Croutes" et l'impact considérable sur la population qui découvre la présence de ces Français au Grand Hôtel de Middelburg.



*a mon ami Léoni, le très sympathique et très actif Président de l'A.F.M.S.L.*  
*Letonturier*

- IV -

*à mon jeune ami Léoni qui j'ai appris à connaître et donc à apprécier*  
*Alainches*

Paper Knife (Tortoise-Shell & Inlayings)  
 Danseuse (Pastel)  
 Klein Brak Rivier (Pastel)  
 Rhenosterberg von die Kleine Brak Rivier (Pastel)  
 by François PRAT

Sailing Yacht  
 by Louis RAUD

Basket of Vegetables (Grown by them in a Middelburg Garden)  
 by Henri REILLES & his Friends

Rhenosterberg from the Old Camp (Oil painting)  
 Rhenosterberg from the Dam (Oil painting)  
 Rhenosterberg from the Ouberg (Oil painting)  
 by Claude TENAUD

Portrait of Miss A. du T.. (Water colour)  
 Portrait of Miss M. du P.. (Water colour)  
 Autumn in Grootfontein (Water colour)  
 Souvenir from Grootfontein (Watercolour)  
 by Paul TRANQUART

Binding of old books  
 Lamp Shade  
 by Marcel VINCENT

Bath wooden Shoes  
 Ash Tray  
 Book binding  
 by X...

Sewing Box  
 Wooden Letters  
 Plane and Saw  
 by Marcel LAGEAT

Bottled Ships  
 by René LECLAIR

Landscape (Oil painting)  
 Landscape (Oil painting)  
 Self-Portrait (Oil painting)  
 by Marcel, LEGROS

Pair of Boot-trees  
 by Victor LESBROS

Descent from the Holy Robb (Water colour)  
 Camp's Bay (Water colour)  
 Sunset on the Harroo (Water colour)  
 by Lucien A. MARTIN

Doll's House  
 Plane  
 Furniture for a Doll's House  
 Pipe-Rack  
 Coffee Filter, lent by Mr Smit  
 by Jean MARCOU

Sailing Yacht  
 Wooden Box  
 by Joseph PAITRA

Chanel Cutter (Shoemaker Tool)  
 Pair of Boot-trees  
 Sailing Yacht  
 Coffers  
 by Laurent PIOLA

A.F.M.S.L.  
 LIST OF THE OBJECTS  
 DISPLAYED AT THE EXHIBITION  
 of 7th & 8th of May 1943  
 in MIDDELBURG

Two frames of pen-drawings of Ships  
 by Jean ALESSANDRINI

Magic Fountain  
 Microscope  
 by Captain ANDRE

Miniature French Naval Squadrons  
 (scale 1/4000), lent by Mr Léoni  
 Head of a Knight of Byzance, in Copoza, lent by Captain ANDRE  
 by André CHICHET

Type of Advertising Poster  
 Portrait of a Young Indo-Chinese Girl (Wash-drawing)  
 French Vessel under Sail (Wash-drawing)  
 French Marchantmen sailing out of Port-Bouet, French W.A. (Wash-drawing)  
 by Louis COUPRIE

Imitation of a Japanese Puzzle  
 French Battleship "Richelieu" (scale 1/1000)  
 Sailing Yacht  
 by Henri GILET

French Bark "Armen"  
 Toy Train  
 by Jean GRAVE

Bedouin's heads  
 Paper Knife  
 Monk's Head  
 by Eugène GUILLERMET

was served which was thoroughly enjoyed by all.

**Exhibition by A.F.M.S.L.**

Great interest was aroused by the exhibition given by the Middelburg Frenchmen Association last Friday and Saturday May 7th and 8th at the Grand Hotel.

Crowds thronged the lounge where the various items were displayed and it was almost impossible to get near some tables for enthusiastic spectators.

Special interest was shown in the oil & water colour paintings depicting scenes around Middelburg, especially the beautiful oil painting of Rhenosterberg from the Swimming Bath.

Among the items were several souvenirs brought from Indo China and included various curtains and drappings of Chinese silk and a Chinese mandarins robe of red silk and gold thread which was very much admired.

Tea and delicious refreshments were served in the diningroom during the afternoon, the public doing full justice to these.

The Association is to be congratulated on the high standard attained in this display and we hope to see more of their work in the near future.



La foire aux Croutes est un immense succès... auprès des Habitants venus en nombre. Le MIDDELBURG ECHO relate l'évènement ....

• La vie dans les camps est d'une toute autre nature.

Les rapports les plus alarmistes remontent jusqu'à Vichy.

Toujours dans le rapport de Mmes KERMABON, femme du Lt. Colonel d'Infanterie Coloniale, et PIDEIL, épouse du chef d'Escadron d'Infanterie Coloniale, et témoignage écrit de M. CORNE, chef de bureau honoraire des Services Civile d'Indochine.

....

Voici les conditions de vie au camp, telles que les prisonniers ont pu les faire connaître, soit clairement, soit par sous-entendu, recouplement....

Accueillis par la glace sur le sol, et "plus que chaudement" par une haie pointue et hérissée de baïonnettes, les Français occupent un camp spécialement construit pour eux, alors inachevé. Il y a aussi un camp pour les Allemands, un autre pour les Italiens aux alentours.

Ils ont des baraquements, et logent par grade. Ainsi tous les Officiers à 5 galons- 10 en tout – couchent en dortoir. Ils ont une seule couverture, un seul drap de lit remis une fois pour toute, donc jamais changée. Ils doivent faire leur lit, leur chambrée, laver leur linge... Pas de chauffage, pas d'eau chaude, pour douche et bain par ce temps glacial.

Ils mangent sur les mêmes tables que leurs hommes, après eux. Leur repas tient tout entier dans une gamelle en fer, et comprends, matin et soir, la même chose : une petite tranche de viande, une cuillerée de légumes, une cuillerée de confiture. Le matin une tasse de café presque noir, 2 petites tranches de pain. Une fois par semaine, la viande de la journée peut être remplacée par 4 œufs. Le dimanche, petit supplément de fromage.

Il y a une petite cantine qui vend un peu de savon et de mercerie mais rien ne pouvant améliorer l'ordinaire.

.....

Autre point de vue :

Le 24 Septembre 1942

Rapport Secret : Note de renseignements sur les conditions de séjour des équipages des navires de commerce internés en Afrique du Sud.

Un commerçant de Sète, récemment rapatrié d'Afrique du Sud, a fait, à son arrivée, les déclarations suivantes :

...Le régime appliqué était celui de la résidence surveillée. Toutes les correspondances postales avec la France ou autres nations étaient censurées. Celles en provenance de la France ne parvenaient jamais à leurs destinataires. Interdiction était faite de sortir de la ville sans motif valable et dûment admis par les autorités du pays.

...On paraissait admettre que les Français transférés dans les camps de l'intérieur dont la majorité était des militaires, avaient manifesté des sentiments anti anglais dans leurs conversations particulières dans la rue ou au café (conversations surprises par des agents anglais). Les internés se plaignaient de l'oisiveté pesante à laquelle ils étaient soumis. Tout travail était interdit.

Tout le monde était mécontent de notre représentation consulaire en Afrique du Sud, puisque pendant les dix mois que dura notre internement, le Ministre de France ne se dérangea point et que notre Consul ne se montra que pendant le débarquement.

De façon générale, le traitement d'ensemble était acceptable.

Réformé temporaire, j'ai été embarqué comme rapatrié sanitaire le 10 Aout 1942 à Capetown sur le vapeur portugais MOUSINHO faisant route sur Casablanca où il est arrivé le 5 Septembre 1942.

Je fus ensuite dirigé sur Oran avant de continuer sur Sète.

Le Lieutenant de Vaisseau, Martin, chef du SSD de Sète

Le 08 Décembre 1942

VICHY - SERVICE CENTRAL DES ŒUVRES DE LA MARINE

Le contre Amiral Secrétaire d'État à la Marine, Chef d'état major des Forces Maritimes

à Monsieur le chef du Gouvernement – Ministre Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.

Objet : Secours aux Marins Français internés en Afrique du Sud

1. Par votre lettre citée en référence, vous avez bien voulu me faire connaître que le Ministère des Finances a, sur votre intervention, fait virer à la Banque Nationale Suisse à BERNE, une première tranche de 50.000 francs suisses destinés à apporter des secours d'urgence aux personnels de la Marine Française internés en Afrique du Sud.
2. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir aviser notre Ambassadeur à BERNE, et de le prier de régler avec le Département Politique Fédéral l'utilisation de ces fonds, que j'envisage de la manière suivante :

Virement au Consulat Général de Suisse à JOHANNESBOURG.

Affectation de ce crédit à des achats de vêtements, et tabac et d'objets de première nécessité, effectués par les Autorités Consulaires Suisses en Afrique du Sud ou par les représentants de ce pays du Comité International de la Croix Rouge ;

Répartition de ces secours en nature entre les internés par les mêmes personnalités.

Il va sans dire que toute procédure arrêtée d'un commun accord par les Autorités Fédérales et nos représentants ont par avance mon entier agrément, la réalisation du but que je poursuis présentant un caractère d'urgence.

3. D'autre part, l'effectif du personnel à secourir est plus réduit que ne le signalait ma lettre du 27 juin, la majorité, sinon la totalité, des marins faits prisonniers à MADAGASCAR, ayant été évacués en Grande Bretagne. Dans ces conditions, je renonce à la seconde tranche de 50.000 francs et vous demande de faire part de cette décision au Ministère des Finances.

Pour le Contre Amiral Secrétaire d'État à la Marine, Chef d'état major des Forces Maritimes,  
Le chef du Service Central des Œuvres de la Marine, l'Amiral GENSOUL